

# **COMMUNE DE LA TÈNE**

**Brochure d'information  
destinée aux parents d'élèves**

**2011-2012**



**A conserver tout au long de l'année scolaire!**

La Tène, août 2011

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Nous vous présentons, ainsi qu'à votre enfant, nos meilleurs vœux pour l'année scolaire 2011 – 2012.

Chaque élève de 1<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> HarmoS de La Tène reçoit cette brochure contenant différents renseignements administratifs et pratiques valables pour l'année scolaire 201-12012 ; nous vous prions de la conserver soigneusement.

Par avance, nous vous remercions de prendre connaissance du contenu de ce fascicule qui devrait répondre à vos différentes questions.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le maître, la (les) maîtresse(s) de classe ou la direction d'école, dont vous trouverez les coordonnées en page 1 de cette brochure.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos meilleures salutations.

Gérard Bauen

Directeur des écoles de La Tène

## Table des matières

Adresses et numéros de téléphone utiles	1
Autorités scolaires	1
Secrétariat pour les écoles enfantine et primaire de La Tène	1
Médecin scolaire	1
Conciergerie	1
Transports scolaires	1
E.S.R.N (Ecole Secondaire Régionale de Neuchâtel)	2
A.P.E.T (Association des parents d'élèves de La Tène)	2
Structure d'accueil "Les Moussaillons"	2
Bibliothèque / Médiathèque	2
OROSP (Office régional de l'orientation scolaire et professionnelle)	2
Orthophonie	2
Psychomotricité	2
Dispositions d'ordre général	3
Contacts avec le maître / la maîtresse de classe	3
Classes à plusieurs enseignants	3
Soutien / Appui / Education par le mouvement	3
Heures d'entrée et de sortie	3
Salles de gymnastique	3
Départ d'un (e) élève	3
Salles de classe, préaux et alentours	4
Objets trouvés	4
Congé des élèves	4
Téléphones portables	4
Association de parents d'élèves de La Tène	5
Atelier / animation / conférences de l'association de parents d'élèves de La Tène	6
Sécurité	7
Patrouilleurs scolaires	7
Education à la circulation	7
Baudriers	7
Pédibus (à Marin)	7
Parking (à Marin)	7
Planches, patins à roulettes et trottinettes (à Marin)	8
Vélos (à Marin)	8
Vélos planches, patins à roulettes et trottinettes (à Wavre)	8
Boulangerie (à Marin)	8
Médecine, hygiène, santé	9
Médecine scolaire	9
Poux	9
Soins dentaires	9
Maladies particulières	9
Tatout (autoprotection et prise de confiance en soi)	9
Mon corps est à moi	10
Éducation à la santé	10
Nutrition	10
Violence et respect d'autrui	11
Charte du collège de Marin	11
Principes appliqués au collège de Wavre	11
Assurance scolaire	11
Transports	12
Devoirs surveillés	12
Structure d'accueil pour les écoliers	13
Activités particulières	13
Piscine	13
Religion	13
Bibliothèque – médiathèque scolaire et communale	13
Kermesse scolaire de Wavre	14
Fête scolaire de Marin	14
Ramassage du vieux papier	14
Sports d'hiver et camps verts	14
Journées de sport d'hiver	14
Camps de ski	15
Camps verts	15
Plan des vacances scolaires 2011-2012	16
Formule de demande de congé exceptionnel	17

## Adresses et numéros de téléphone utiles

---

### Autorités scolaires

Conseiller communal :

M. Michel Muster e-mail : [michel.muster@ne.ch](mailto:michel.muster@ne.ch) ☎ 032 753 30 81 /  
079 825 42 38

Administratrice communale adjointe :

Mme Merryl Bernard e-mail : [merryl.bernard@ne.ch](mailto:merryl.bernard@ne.ch) ☎ 032 756 02 80

Directeur des écoles :

M. Gérard Bauen e-mail : [gerard.bauen@rpn.ch](mailto:gerard.bauen@rpn.ch) ☎ 032 755 06 54 /  
079 550 30 99

Service de l'enseignement obligatoire :

M. Alain Ramelet, inspecteur du 1<sup>er</sup> arrondissement ☎ 032 889 59 24 /  
e-mail : [alain.ramelet@ne.ch](mailto:alain.ramelet@ne.ch) 079 290 26 88

Mme Sylvie Profeta, assistante d'inspection ☎ 032 889 69 20 /

e-mail : [sylvie.profeta@rpn.ch](mailto:sylvie.profeta@rpn.ch) 032 889 59 34

### Secrétariat pour les écoles de La Tène

Collège de Marin :

☎ 032 755 06 54

Fax 032 755 06 33

Le secrétariat et la permanence téléphonique sont ouverts uniquement selon l'horaire suivant :

<b>lundi</b>	<b>07h45 - 11h45</b>	<b>13h45 - 17h05</b>
<b>mercredi</b>		<b>13h45 - 17h05</b>
<b>vendredi</b>	<b>07h45 - 11h45</b>	<b>13h45 - 17h05</b>

Pour excuser votre enfant malade, veuillez vous adresser directement à son enseignant.

Collège de Wavre :

☎ 032 753 23 77

Permanence téléphonique des enseignants entre 09h55 et 10h15, sinon laisser un message sur le répondeur.

### Médecin scolaire

Dr Catherine Bourban Jirounek

☎ 032 753 54 30

Verger-en-Joran 4

2074 Marin-Epagnier

### Conciergerie

M. Giovanni Ferrara, chef concierge

☎ 079 658 03 03


### Transports scolaires

Voyages Robert Fischer

☎ 032 753 49 32


### **E.S.R.N (Ecole Secondaire Régionale de Neuchâtel)**

Centre secondaire du Bas-Lac (La Tène & Saint-Blaise)  
Grand'Rue 37  
2072 Saint-Blaise


 032 886 42 00

### **A.P.E.T (Association des parents d'élèves de La Tène)**


Président : M. Jean-Marc De Gasparo

 032 753 71 59


Devoirs surveillés : Mme Myriam Hügli

 032 753 88 36

Mme Myriam Descombes

 032 751 67 12


[www.ape-latene.ch](http://www.ape-latene.ch) (voir aussi en page 5)

 079 459 21 50

### **Structure d'accueil "Les Moussaillons"**

Responsables : Mmes Isabelle Walther et Katia Manoukian

Contact :


 032 756 02 36

### **Bibliothèque / Médiathèque**

Aides-bibliothécaires Mmes Fabienne Stierli et Luciana Della Rovere

Contact :


[bibliobus.marin@rpn.ch](mailto:bibliobus.marin@rpn.ch)

 032 756 02 30

### **OROSP (Office régional de l'orientation scolaire et professionnelle)**

Bureau de Marin :

[corinne.gerber@rpn.ch](mailto:corinne.gerber@rpn.ch)

 032 889 20 75


### **Orthophonie**

Collectif d'orthophonie de Marin

(Mmes Flury, Avanthay, Perrin Blaser et Krähenbühl)

Rue de la Gare 15 a

2074 Marin


 032 753 08 63

Cabinet d'orthophonie de Saint-Blaise

(Mmes Aeschlimann, Pauchard, Panchaud et Willemin)

Rue du Temple 14

2072 Saint-Blaise

 032 753 64 46

### **Psychomotricité**


Cabinet de psychomotricité

Mme Aline Prince

[a.prince@net2000.ch](mailto:a.prince@net2000.ch)

Rue de la Gare 13

2074 Marin

 079 672 28 83

### **Ergothérapie**

Cabinet d'ergothérapie

Rue des Indiennes 13b

2074 Marin

 032 753 06 02

### **Contacts avec le maître / la maîtresse de classe**

Chaque enseignant-e peut vous recevoir sur rendez-vous. Un dialogue constructif entre maître / maîtresse de classe et parents est la meilleure façon de trouver des solutions aux problèmes scolaires des élèves tout au long de l'année, sans attendre les promotions.

### **Classes à plusieurs enseignants**

Pour des raisons d'organisation interne, certaines classes sont confiées à plusieurs titulaires.

### **Soutien / Appui / Education par le mouvement**

Soutien intensif (Marin et Wavre) : Mme Chantal Viatte Miéville	☎ 032 721 45 81
Soutien pédagogique (à Marin) : Mme Geneviève Ramseyer	☎ 032 751 70 13
Soutien pédagogique et	
éd. par le mouvement (à Wavre) : Mme Suzanne Staub	☎ 032 757 22 67
Ed. par le mouvement (à Marin) : Mme Pascale Chatelet	☎ 032 751 72 04
Appui langagier (3 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup> HarmoS) : Mme Françoise Trachsel	☎ 032 753 45 57
Appui langagier (1 <sup>e</sup> -2 <sup>e</sup> HarmoS) : Mme Anne-Catherine Reverchon	☎ 032 721 28 14

### **Heures d'entrée et de sortie**

Chaque maître / maîtresse de classe a établi un horaire pour sa classe en fonction du degré d'enseignement et des directives du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Nous vous demandons de vous y référer et de prendre les dispositions nécessaires pour que votre enfant ait assez de temps pour arriver à l'heure à l'école.

Les leçons (périodes) de l'école primaire (**Marin et Wavre**) débutent et se terminent selon l'horaire général suivant :

Le matin :	07h30 – 08h15	L'après-midi :	13h45 – 14h30
	08h15 – 09h00		14h40 – 15h25
	09h10 – 09h55		
	10h15 – 11h00		
	11h05 – 11h50		

### **Salles de gymnastique**

Les chaussures de gymnastique à semelles noires ou foncées (sauf celles portant la mention « no marking ») sont interdites dans les salles de gymnastique pour en protéger le revêtement. Les leçons de sport peuvent se dérouler à l'extérieur, durant les périodes de beau temps. Les élèves doivent posséder les affaires de gymnastique nécessaires (chaussures, etc.).

### **Départ d'un-e élève**

Nous prions les parents qui quittent la localité de l'annoncer au plus vite à l'enseignant (e), en indiquant leur nouvelle adresse, afin que le transfert des documents scolaires puisse être effectué à temps par le secrétariat de l'école.

## **Salles de classe, préaux et alentours**



Les enfants qui, par négligence ou par indiscipline, dégradent du matériel ou du mobilier de l'école mis à leur disposition, sont tenus responsables et les frais de réparation sont facturés aux parents

## **Objets trouvés**

Les objets ou vêtements trouvés sont exposés dans les halls des collèges des Tertres et de Wavre, la semaine précédant chaque période de vacances scolaires (vacances dont vous trouverez les dates à la fin de ce fascicule). Les vêtements non réclamés sont donnés à la fin de l'année scolaire à des œuvres caritatives.

## **Congé des élèves**

Dans la mesure du possible, nous vous prions de prendre rendez-vous pour votre enfant chez le médecin, le dentiste ou l'orthodontiste en dehors des heures d'école.

Lorsque les conditions l'exigent, sur demande formulée par écrit ou par oral, le maître / la maîtresse de classe peut accorder jusqu'à 1 jour de congé, une seule fois par année scolaire.

Toutes les autres demandes de congé doivent être faites par écrit et adressées au maître / à la maîtresse de classe, au plus tard quatre semaines avant le congé désiré. L'enseignant(e) la transmet avec son préavis à la direction d'école qui communique sa décision aux parents par écrit. Les congés ne sont accordés que pour des cas exceptionnels et en principe une seule fois pendant le cursus scolaire de l'enfant. Nous prions les parents de bien vouloir se référer au tableau des congés scolaires officiels (en fin de brochure) afin de planifier leurs vacances personnelles.

Les activités hors cadre (camps de ski, camps verts) sont obligatoires et ne peuvent pas être remplacées par des congés compensatoires. Elles font partie des activités scolaires régulières.

## **Téléphones portables**

Sauf exception, les élèves n'ont pas l'autorisation d'utiliser des téléphones portables à l'école. Tout abus est sanctionné et les téléphones confisqués par la direction d'école qui ne les rend à leurs propriétaires qu'en fin d'année scolaire.

Pour toute autre disposition d'ordre général, le règlement d'établissement et de discipline scolaire pour les écoles de La Tène fait foi.





## Association de parents d'élèves de La Tène

Cette APE a été créée en 1982 et s'est toujours efforcée d'être un lien entre l'école et les parents. Concrètement, elle

- organise les devoirs surveillés,
- édite chaque début d'année une brochure d'activités sportives et artistiques destinées à nos enfants,
- propose deux conférences par année sur des thèmes concernant l'apprentissage scolaire, l'éducation ou la santé des enfants (voir page suivante),
- se tient à votre disposition pour toutes questions, requêtes ou propositions par l'intermédiaire de sa boîte aux lettres (devant l'école primaire, rue des Tertres 5) ou de sa boîte virtuelle **renseignements@ape-latene.ch**.

Le comité souhaite avant tout privilégier les échanges entre parents, l'esprit de solidarité entre les familles et la collaboration avec l'école au sens large. Ainsi, différentes initiatives ont récemment été prises :

- depuis l'année dernière, un *atelier* de même qu'une *animation de lecture* ont démarré, à savoir « **Ecouter-lire** » et « **Histoires en Cour** ». L'accent est mis sur la *lecture-plaisir* (voir page suivante) ;
- une collaboration avec la direction de l'école s'est poursuivie, durant l'année écoulée, autour de projets visant la santé des enfants (exposition « Mon corps est à moi », « Ateliers santé » à l'ESRN) ;
- notre représentation au sein du CES (Conseil d'établissement scolaire) et de la FAPEN (Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel) a été maintenue ;
- une collaboration avec le Troglo et la Ludotène nous a permis d'offrir à l'ensemble de la population de La Tène la fête interculturelle « **Je Tène !** » ; cette manifestation a eu lieu le 15 mai dernier et a dépassé toutes nos espérances en termes de répondant et de partage...

Comme vous l'aurez compris, l'APET est une association sans but lucratif. Ses frais de fonctionnement sont essentiellement couverts par les cotisations des parents, la commune participant pour sa part aux devoirs surveillés. *Merci à toutes celles et ceux qui nous manifestent soutien et confiance dans nos efforts et nos projets par leur contribution annuelle.*

Dans l'attente de se rencontrer, nous vous invitons à venir visiter notre site internet [www.ape-latene.ch](http://www.ape-latene.ch), vous y trouverez de nombreuses informations.

M. Jean-Marc De Gasparo  
Président de l'APET  
tél. 032 753 71 59

## Atelier / animation / conférences de l'association de parents d'élèves de La Tène



APE La Tène

### « Ecouter-lire »

L'APE de La Tène propose à vos enfants de participer à des moments de *lecture-plaisir*, une fois par semaine, à la bibliothèque de Marin.

**Pourquoi ?** Parce que la lecture est la clé de la réussite scolaire et que c'est en découvrant le goût des livres que l'on devient lecteur.

**Pour qui ?** Des enfants de l'école primaire, en difficultés de lecture, qui ne parlent pas français à la maison ou qui n'ont pas l'occasion de partager des moments de lecture avec un adulte de façon régulière. *L'inscription passe par les enseignant(e)s.*

**Comment ?** Chaque enfant commence par choisir un livre puis le lit, de la première à la dernière page, avec l'aide d'un adulte accompagnant (parent ou grand-parent bénévole).

**Où et quand ?** A la bibliothèque de Marin, une fois par semaine, le mardi entre 13 h 00 et 13 h 40.

Les enfants s'engagent pour une période de 3 à 4 mois. Cette animation bénéficie de la collaboration des bibliothécaires et des enseignant(e)s. Elle est cependant organisée en dehors de l'école et du programme scolaire et est gratuite pour les parents.

### « Histoires en Cour »

Dès le retour des vacances de Pâques et jusqu'à l'été, nous invitons les enfants à des **lectures en plein air** tous les vendredis à la sortie de l'école.

**Pour qui ?** Les élèves de 1<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> HarmoS, ainsi que leurs familles venues les accueillir. Tous les enfants intéressés sont cependant les bienvenus.

**Quand ?** Le vendredi, de 15 h 30 à 16 h 00 environ. Vous serez informés des dates en temps voulu.

**Où ?** Dans la cour du vieux collège, sur des couvertures disposées pour l'occasion.

En bref : quelques bouquins, deux ou trois mamans lectrices, un petit goûter... et nous voilà partis dans l'aventure d' « Histoires en Cour » !

**Appel aux parents :** votre participation en tant que lecteur/trice occasionnel/le est à la base du concept et de l'esprit de cette animation. **N'hésitez pas à vous annoncer !**

Prochaine conférence sur le thème de  
L'hyperactivité

proposée par le Docteur Christian Müller, pédopsychiatre,  
auteur du livre « *Les enfants difficiles : sortir de l'impasse* »

**Le mardi 8 novembre 2011, à 20 h 00**

Salle « La Tène », Espace Perrier à Marin

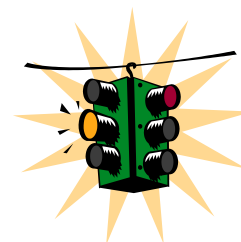
*Entrée libre, collecte à la sortie*

*en collaboration avec l'ASPEDAH  
avec le soutien de la commune de La Tène*

### Patrouilleurs scolaires

Les passages de sécurité (rues de la Gare et de la Fleur-de-Lys à Marin) sont surveillés par les patrouilleurs scolaires selon l'horaire suivant:

Le matin :	08h00 – 08h15	L'après-midi :	13h30 – 13h45
	09h00 – 09h10		15h25 – 15h35
	11h50 – 12h00		



### Education à la circulation

Les élèves de l'école de La Tène reçoivent une éducation routière dispensée par des policiers de la brigade scolaire.

### Baudriers

Les élèves de 1<sup>e</sup> HarmoS reçoivent un baudrier qu'ils doivent porter sur le chemin de l'école. Nous encourageons les parents des élèves de 3<sup>e</sup> HarmoS à continuer de faire porter le baudrier à leur(s) enfant(s).

### Pédibus (à Marin)

De la rue Paul-Vouga au Vieux Collège, les enfants ont la possibilité d'emprunter le Pédibus. Pour la mise sur pied d'une nouvelle ligne et pour tout renseignement utile, s'adresser à:

Mme Yannick Spichiger-Petruzzi, Sugiez 19,

☎ 032 753 72 61

Mme Elodie Marti Chesi, Piécettes 11,

☎ 032 753 16 57

Pour tout contact : [pedibuslatene@romandie.com](mailto:pedibuslatene@romandie.com)



### Parking (à Marin)

Nous prions les parents qui viennent chercher leurs enfants en voiture à la sortie de l'école d'utiliser les places de parc publiques et non d'attendre sur la rue des Tertres ou dans les cases louées par le corps enseignant, afin de ne pas gêner les autres usagers de la voie publique. Des contrôles de police ont lieu régulièrement pendant l'année scolaire et les contrevenants sont sanctionnés.

### Ch@rte informatique du RPN (Réseau pédagogique neuchâtelois)

Une charte informatique ([www.rpn.ch/charte](http://www.rpn.ch/charte)) sur l'usage pédagogique de l'ordinateur en classe a été élaborée par le BIS (Bureau de l'informatique scolaire). Cette charte est remise et expliquée aux parents d'élèves dès la 5<sup>e</sup> HarmoS lors des séances de parents. Une signature de ces derniers est demandée.

### **Planches, patins à roulettes et trottinettes (à Marin)**



Par mesure de sécurité, l'usage de planches, patins à roulettes et trottinettes est interdit dans l'enceinte des collèges pendant les heures de classe et sur le chemin de l'école.

### **Vélos (à Marin)**

Seuls les élèves habitant :

- Rue du Mouson et Cité-Martini pour l'Ouest du village
- Rue des Sugiez, Cité-Robinson et au-delà pour l'Est
- Epagnier

sont autorisés à utiliser un vélo pour se rendre à l'école.



Les élèves suivent les directives du corps enseignant et des concierges pour le parage et la circulation autour des collèges.

Pour la sécurité des enfants, nous prions les parents de n'autoriser que l'utilisation de vélos en bon état et conformes à la loi sur la circulation routière. Le port du casque est recommandé.

### **Vélos, planches, patins à roulettes et trottinettes (à Wavre)**



A Wavre, l'usage des planches, patins à roulettes et trottinettes pour se rendre à l'école est toléré depuis la 3<sup>e</sup> HarmoS. Les enfants se conforment aux directives des enseignants pour le parage et la circulation autour du collège.

Un contrôle préventif des vélos des élèves de 4<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> HarmoS (dès la 3<sup>e</sup> HarmoS, à Thielle-Wavre) de l'école de La Tène a lieu tous les 2 ans. Le prochain contrôle aura lieu au printemps 2012.

### **Boulangerie (à Marin)**

L'accès à la boulangerie de la rue de la Fleur-de-Lys est interdit aux élèves pendant les récréations. Il est toutefois possible, exceptionnellement, de se rendre au stand du boulanger qui se tient dans l'enceinte des collèges à la récréation de dix heures.



### Médecine scolaire

Pendant leur scolarité, tous les élèves ont un contrôle annuel du poids, de la taille et de la vue. En plus, les élèves de 3<sup>e</sup> HarmoS et de 6<sup>e</sup> HarmoS passent un test d'audiométrie effectué par une infirmière. Les élèves de 3<sup>e</sup> HarmoS sans attestation médicale faite par un médecin privé et les élèves de 7<sup>e</sup> HarmoS ont un contrôle complet effectué par le médecin scolaire.

Les vaccinations sont prises en charge par l'assurance maladie. Elles doivent être effectuées par un médecin privé. Le médecin scolaire informe les parents sur les vaccinations.

**Remarque :** *Malgré les contrôles médicaux effectués à l'école, les parents doivent rester attentifs aux éventuels problèmes de vue, d'ouïe et de motricité de leurs enfants et, le cas échéant, les signaler aux enseignants ou au médecin scolaire.*

### Poux

Malgré une hygiène rigoureuse, il se peut que votre enfant attrape des poux. En cas de découverte de ce parasite dans la chevelure de votre enfant, il est important de prendre contact avec le maître ou la maîtresse de classe et de procéder sans attendre à un traitement local (shampooing). Des instructions écrites seront distribuées en cas de besoin.



### Soins dentaires

Depuis l'année scolaire 2011-2012, le dépistage est effectué par des médecins-dentistes de Marin.

Par ailleurs, chaque année, des leçons de prophylaxie dentaire sont dispensées à tous les élèves.

### Maladies particulières

Lors de camps de sport, joutes sportives ou excursions, les enseignants prient les parents de les renseigner en cas de maladies particulières de leur enfant (par ex. allergies, asthme, épilepsie, diabète, etc.), de régimes ou de traitements nécessitant l'administration de médicaments.

Il est évident que la plus grande discrétion leur est assurée à ce sujet.

### Tatout (autoprotection et prise de confiance en soi)

Pour l'année scolaire 2011-2012, le cours Tatout est proposé aux élèves de 6<sup>e</sup> HarmoS. Cours complet (2 fois 2 périodes) pour les élèves de Marin et de Wavre.



### Charte du collège de Marin

J'ai le droit de...	J'ai le devoir de...	Conséquence négative
Aller en classe en toute sécurité.	Me mettre en rang par deux à la sonnerie et d'aller en classe calmement.	Je suis isolé un moment dans la classe pour me calmer.
Avoir le plaisir de vivre dans une école propre.	Jeter mes déchets dans la poubelle et de laisser les toilettes et les lavabos propres.	Je fais une fiche de réflexion et je répare mon geste.
Participer à la bonne ambiance du collège.	Surveiller mes paroles et mes gestes : pas d'insultes, de coups ni de moqueries.	Je fais une fiche de réflexion et je répare mon geste.
Etre bien avec moi-même et avec les autres.	Utiliser mon droit de dire STOP et de respecter le STOP des autres.	Je fais une fiche de réflexion et je répare mon geste.
Utiliser un matériel en ordre.	Respecter mon matériel, celui des copains et de l'école.	Je fais une fiche de réflexion et je répare mon geste.
Jouer en toute sécurité.	Respecter les règles de la cour.	Je suis mis à l'écart le reste de la récréation sur un banc, sous le préau.

### Principes appliqués au collège de Wavre

A Wavre, chaque classe applique ses propres règles de vie et de comportement.

### Assurance scolaire

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, en vertu de la loi sur l'assurance maladie (LAMAL), la couverture totale des risques accidents incombe aux parents, au travers de leur propre contrat d'assurance maladie ou de leur assurance accident privée.

Toutefois, les écoles de La Tène ont conclu une assurance accident complémentaire collective qui couvre, dans le cadre des activités organisées par l'école, la part des frais de traitement que l'assurance de base ne couvre pas.

## Transports

---

Les élèves de La Tène sont normalement transportés par un transporteur professionnel ou par les transports publics.

**Exceptionnellement**, les enseignants peuvent recourir aux parents ou à leur propre véhicule privé pour transporter les élèves. Dans ce cas, il est utile de rappeler quelques règles fondamentales :



- 1) La responsabilité civile de la détentrice ou du détenteur du véhicule et la responsabilité pénale de la conductrice, du conducteur ne sont pas assumées par la commune ou le canton, même en cas de transport pour le compte de la commune ou du canton.
- 2) Chaque conducteur doit prendre contact avec son assureur RC et/ou assureur véhicule pour contrôler sa couverture.
- 3) Un véhicule ne doit pas transporter plus de passagers qu'il en est prévu sur le permis de circulation, quel que soit l'âge des passagers.
- 4) Pour les enfants de moins de 12 ans : sur les sièges avant et arrière, il est obligatoire d'utiliser un dispositif de retenue pour enfants, homologué ECE 44, adapté à l'âge, à la taille et au poids de l'enfant, ainsi qu'un réhausseur.
- 5) Dans tous les cas, le taux d'alcoolémie est de 0/00.
- 6) Le conducteur ou la conductrice veille à ce que les enfants sortent du véhicule du côté du trottoir et veille à ce que la « sécurité enfants » du véhicule soit activée.
- 7) L'utilisation d'un minibus implique la présence de deux adultes, chauffeur inclus.
- 8) La conductrice ou le conducteur donne l'exemple en attachant sa propre ceinture de sécurité.
- 9) La conductrice ou le conducteur veillera à ne placer sur la plage arrière aucun objet qui pourrait devenir un projectile.
- 10) Le transport d'enfants confié à des tiers (bénévoles, parents ou accompagnateurs) fait également l'objet d'un contrôle de la validité du permis et des assurances du véhicule.

## Devoirs surveillés

---



Les devoirs surveillés permettent aux enfants qui en ont besoin d'effectuer leurs devoirs scolaires sous le contrôle d'une personne capable de les aider et de les surveiller.

Ces devoirs surveillés sont organisés par l'APET, l'association des parents d'élèves de La Tène. Ils ont lieu au Vieux Collège de Marin, salle 1 et dans d'autres salles, en cas de besoin.

Vous trouverez les numéros de téléphone de l'APET au début de ce fascicule dans les adresses utiles.

L'inscription aux devoirs surveillés a lieu à la rentrée scolaire.

## Structure d'accueil pour les écoliers

---

Une structure d'accueil existe pour les élèves de La Tène : "Les Moussaillons". Elle est située au premier étage du nouveau bâtiment scolaire, la CSUM. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h30. Un repas chaud est servi à midi.

La structure d'accueil est privée et gérée par Mmes Walther et Manoukian. Elles se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information et/ou inscription au numéro de téléphone suivant : ☎ 032 756 02 36

## Activités particulières

---

### Piscine

Les élèves de l'école de La Tène (Marin & Wavre) bénéficient, dans le courant de l'année, de périodes de natation. Ces leçons ont lieu le mercredi matin au bassin couvert du Mail. Les déplacements se font en minicar. Une information complémentaire est transmise aux parents en temps voulu.



### Religion

Les cours de religion sont donnés en dehors de l'horaire scolaire et sont facultatifs. Tous les renseignements concernant ces cours vous sont fournis par les délégués en début d'année.

#### Confession protestante

Le délégué pour Marin est le pasteur R. Pagnamenta

☎ 032 753 60 90

Le délégué pour Wavre est le pasteur J.-P. Calame

☎ 032 757 11 19

#### Confession catholique

La déléguée pour Marin et Wavre est Mme G. De Gasparo ☎ 032 753 71 59

### Bibliothèque - médiathèque scolaire et communale

Les classes de La Tène (le mercredi ou le jeudi matin) sont accueillies à la bibliothèque - médiathèque une fois toutes les 5 semaines dans le cadre des leçons.

L'horaire d'ouverture au public est le suivant :



Mardi	10h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Mercredi		15h00 - 18h00
Jeudi		15h00 - 19h00
Vendredi	10h00 - 12h00	

#### Aides-bibliothécaires :

Mme Fabienne Stierli

Mme Luciana Della Rovere

[bibliobus.marin@rpn.ch](mailto:bibliobus.marin@rpn.ch)

☎ 032 756 02 30

## **Kermesse scolaire de Wavre Fête scolaire de Marin**



Kermesse scolaire de Wavre : **samedi 30 juin 2012**  
Fête scolaire de Marin : **vendredi 29 et samedi 30 juin 2012**

La participation de tous les élèves est obligatoire pour les spectacles de leur école respective et pour le cortège du samedi matin (élèves de Marin **et** de Wavre)

Aucun congé n'est accordé pendant les 4 semaines précédant la Fête.

Par avance, nous vous remercions, dès maintenant, de réserver ces dates.

Par ailleurs, l'organisation de telles manifestations requiert la participation de nombreuses personnes pour aider dans les différents secteurs de la Fête ; dès lors, nous vous remercions de donner quelques heures de votre temps pour l'organisation et de participer nombreux au bon déroulement de ces manifestations.

En guise de compensation pour leur engagement le samedi, les élèves de Wavre et de Marin ont congé le dernier jour de l'année scolaire (vendredi 6 juillet 2012).

### **Ramassage du vieux papier**

Environ une fois par mois, une classe de 7<sup>e</sup> HarmoS de Marin aidée par une classe de l'école secondaire ou de 6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> HarmoS de Wavre, effectue le ramassage du vieux papier sur le territoire de La Tène



**Les bénéfices enregistrés lors de la Kermesse et de la Fête scolaire ainsi que lors des ramassages de papier permettent de financer une partie des activités de l'école (camps de ski, camps verts, courses d'école, etc.).**

### **Sports d'hiver et camps verts**

---

#### **Journées de sport d'hiver**

Pour les classes de 1<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> HarmoS, des demi-journées de sport peuvent avoir lieu dès que les conditions d'enneigement le permettent, selon une organisation par degré ou par classe. Ces activités ont lieu dans le Jura neuchâtelois.

## Camps de ski

Les camps de cette année scolaire se dérouleront dans le chalet des Amis aux Collons (7<sup>e</sup> HarmoS) et dans le chalet La Navizence à Zinal (6<sup>e</sup> HarmoS).

- Du 16 au 20 janvier 2012 pour les classes de 6<sup>e</sup> HarmoS *de Marin* (Mmes Nussbaum & Pittet, Camus & Balsiger), et 6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> HarmoS *de Wavre* (Mmes Erard & Von Gunten)
- Du 12 au 16 mars 2012 pour les classes de 7<sup>e</sup> HarmoS *de Marin* (Mme et MM. Girardin, Bauen et Mottet) et *de Wavre* (M. Monnin)



**Réglage des fixations** : en automne 2011, a lieu un contrôle **obligatoire** sur une machine **reconnue par le BPA** (Bureau pour la Prévention des Accidents) pour les enfants participant à un camp de ski alpin.

**Prêt de matériel (équipement et habillement)** : notre école dispose de quelques articles de sport d'hiver en mesure de compléter l'équipement des élèves. Seules les familles ayant des difficultés financières peuvent demander que l'école leur prête du matériel. Ces demandes sont à adresser à la direction.

## Camps verts



Un camp vert peut être organisé dans certaines classes avec des activités sportives et de connaissance de l'environnement, notamment en 5<sup>e</sup> HarmoS.

L'ensemble de ces prestations est rendu possible par les bénéfices enregistrés lors de la Kermesse et de la Fête scolaire ainsi que lors du ramassage de papier à La Tène.

	<b>2011 / 2012</b>
	<b>2011</b>
Rentrée scolaire	LU 15 août
Lundi du Jeûne fédéral	Lu 19 sept.
Vacances d'automne	LU 3 oct.- VE 14 oct.
Jour de rentrée	LU 17 oct.
Vacances d'hiver	LU 26 déc.- VE 6 janv.
	<b>2012</b>
Jour de rentrée	LU 9 janv.
Vacances du 1 <sup>er</sup> mars	LU 27 fév.- VE 2 mars
Jour de rentrée	LU 5 mars
Vendredi-Saint	VE 6 avril
Pâques	DI 8 avril
Lundi de Pâques	LU 9 avril
Vacances de printemps	VE 6 avril- VE 20 avril
Jour de rentrée	LU 23 avril
Fête du travail	MA 1 <sup>er</sup> mai
Ascension	JE 17 mai
Vendredi de l'Ascension	VE 18 mai
Pentecôte	DI 27 mai
Lundi de Pentecôte	LU 28 mai
Vacances d'été	LU 9 juillet- VE 17 août
Jour de rentrée	LU 20 août

Rentrée scolaire 2012-2013 : lundi 20 août 2012

Nous espérons que vous découvrirez dans ce fascicule tous les renseignements utiles que vous cherchez.

Si cela n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter la direction d'école ou le maître (la maîtresse) de classe de votre enfant. Les numéros de téléphone correspondants se trouvent au début du fascicule dans les adresses utiles.

D'autres renseignements sur l'école sont disponibles à cette adresse : [www.ne.ch/se0](http://www.ne.ch/se0) (rubrique « Bulletin du DECS »)

**Formule de demande de congé exceptionnel**

(document à photocopier)

Nom & prénom(s) parent(s) : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

La Tène, le .....

**Demande de congé exceptionnel**

Nom-prénom(s) élève : .....

En classe : ..... chez (enseignant-e) : .....

Congé demandé du : ..... / ..... / 20..... au ..... / ..... / 20..... .

Motif de la demande : .....

.....

.....

.....

.....

Signature parent(s) : .....

Merci de transmettre cette demande directement à l'enseignant-e de votre enfant

**Merci de laisser cette partie en blanc**

---

Préavis de l'enseignant-e :  Positif  
 Négatif

Remarques :